

10 PROPOSITIONS POUR ASSURER L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES RÉUSSITES



des élèves-apprentis-stagiaires dans l'enseignement agricole et maritime public

1. Instituer des référents inclusion dans chaque établissement (et au sein de chacun des centres). Ce référent bénéficiera d'une dispense de services pour mener à bien sa mission. Ce référent coordonnera le travail des équipes, assurera la continuité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes sans se substituer aux différent•es acteur•rices. Ce référent aura accès à des formations régulièrement mises à jour.

2. Créer un corps de fonctionnaires d'AESH. Les AESH doivent être des personnels de catégorie B, affecté•es en établissement (avec un temps plein pour 24h hebdomadaires) permettant de professionnaliser la mission, d'assurer une stabilité tant pour l'agent que pour les jeunes accompagné•es ou pour les équipes éducatives. Ces agents bénéficient d'une formation initiale et continue de qualité.

3. Réformer les obligations de service des enseignant•es. Avec des obligations de service de 15 h + 2 h afin de prendre en compte le travail « invisible » consacré à cette mission et notamment le temps pour la mise en place des PPS, PAP, ESS... Il faut également réduire les effectifs des classes et rétablir les dédoublements obligatoires pour permettre un accompagnement réel.

4. Renforcer la structuration de l'école inclusive. Par la mise en place de classes ULIS dans l'Enseignement Agricole Public. Permettre aux personnels enseignants de l'Enseignement Agricole et maritime le passage du CAPPEI. Des dispositifs d'appui pour les élèves-apprentis allophones doivent être mis en place et des sessions de formation mises en place pour l'enseignement du FLE, FLS, FLESCO pour les EANA.

5. Lancer un grand chantier national didactique et pédagogique sur le sujet. Un chantier « dys » par discipline, par exemple, se doit d'être ouvert au niveau du corps d'inspection afin que par la formation, les innovations pédagogiques, les enseignant•es soient mieux armé•es pour accompagner les élèves, étudiant•es, apprenti•es, stagiaires concerné•es. Objectiver la différenciation des critères d'évaluation en classe en tenant compte des horaires de cours pas toujours aménageables.

6. Former et sensibiliser les équipes éducatives. Tant en formation initiale que continue notamment sur le repérage. Dans le MASTER MEEF de l'ENSFEA, le temps consacré à l'inclusion doit être renforcé (la formation assistant.e-lecteur.trice-scripteur.trice pourrait être insérée dans le MASTER). Partager, diffuser les dispositifs pédagogiques produits par le DNA et les établissements.

7. Mettre en place un véritable statut des assistant•es-lecteur•rices-scripteur.es. Le cadrage de la rémunération, de la formation, des convocations doit être revu afin de rompre avec les inégalités de traitement entre les différent•es candidat•es et de faire réellement respecter les notifications MDA ou les PAP pour toutes et tous.

8. Engager, par les Conseils régionaux, un grand plan d'aménagement urgent de tous les établissements scolaires pour réussir l'accessibilité de tous et toutes et quel que soit le type de handicap.

9. Redéfinir nationalement, pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, le rôle et la mission de chacun.e des membres au sein des équipes. Que ce soit les équipes de direction, les professeurs principaux, les CPE, le personnel administratif, les infirmier•ières,...) et les moyens qui leur sont attribué•es. Les maîtres de stage, d'apprentissage devront être associé•es dans ce dispositif.

10. Mettre fin aux inégalités de traitement pour les élèves, étudiant•es, apprenti•es, stagiaires scolarisé•es ou en formation dans l'Enseignement Agricole et maritime et leur famille, en raison de l'absence de psychologues scolaires, de médecine scolaire et de service social scolaire, voire d'infirmier•ières. Renforcer les effectifs des équipes éducatives pour permettre une meilleure prise en charge sur le temps hors scolaire (internat notamment).

Ces mesures ne s'entendent que prises dans une dimension interministérielle (Ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture), en coopération afin de permettre un suivi des dossiers, un échange de savoir-faire entre les équipes pluri-professionnelles.